

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alex-larocque-csstl-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c465b8804944ccc8192c849f>

Date d'obtention : 2025-11-28 16:25:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, lorsque nous recevons un signalement qui pourrait nécessiter la trousse SEXTO, nous devons rassurer l'auteur du signalement et le soutenir dans tout cela. Par la suite, il s'agit d'évaluer l'étendue de la situation en remplissant la grille, cela nous permettra d'avoir un meilleur portrait de la situation, en sachant qu'elle est l'origine de celle-ci, la nature et également les intentions des élèves impliqués. Il est important de faire cela dans la bienveillance et en étant réconfortant pour la victime. Une fois cette étape complétée, nous devons aller valider l'information auprès des autres jeunes qui pourraient être au courant et détenir de l'information pertinente, en remplissant la grille d'évaluation. Il est important de faire valoir à ces jeunes l'importance de l'intégrité de la vie privée de la victime en évitant d'en parler à d'autres personnes. À la suite de ses interventions, nous devons juger si la situation est malveillante, le cas échéant, nous devons immédiatement appeler la police et ne pas faire la grille, seulement confisquer le téléphone pour éviter la propagation de l'image. S'il est de nature impulsif nous devons remplir la grille d'évaluation avec le jeune. Si nous soupçonnons que le téléphone contient de la pornographie juvénile, nous devons confisquer le téléphone et le remettre au service de police. S'il n'y a pas d'acte criminel nous devons respecter les politiques de l'établissement et signaler à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que peu importe la situation, nous devons toujours respecter les étapes de la trousse pour s'assurer d'avoir un portrait complet de l'histoire et de faire les interventions appropriées. Ne jamais arrêter notre intervention prématurément en assumant ou supposant des choses, il faut toujours valider nos informations. De plus, lorsque quelqu'un de l'externe vient nous voir pour nous rapporter une situation (membre de la famille par exemple) et que nous n'avons pas de raisons de croire que la situation a un impact sur l'élève à l'école, le référer vers le service de police qui pourra prendre en charge la situation. Je retiens également que nous avons un grand rôle à jouer concernant bien-être de la victime et le respect de sa vie privée tant qu'intervenant de "première ligne". En bref, nous devons toujours prendre ce genre de situation au sérieux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais l'étape de vérifier l'information. Plus précisément de valider si c'est un acte malveillant ou non. Le fait de porter un regard objectif sur la situation en ayant reçu plusieurs versions d'élèves différents, avec peut-être des versions différentes les uns des autres ou avec certaines nuances est une responsabilité énorme pour l'intervenant. Cette décision aura une grande incidence sur la tournure que prendra la situation et je trouve cela très délicat du point de vue de l'intervenant. Il y aura des situations où les intentions de l'élèves instigateurs seront plus évidentes, mais il y aura également les situations où c'est peut-être plus nuancer ou moins claires et c'est dans ce genre de situation que cela est plus délicat. Par la nature de notre métier d'intervenant nous sommes appelés à recevoir des situations et déceler des intentions, mais la nature des situations de sextage rend, à mon avis, le tout beaucoup plus délicat. Malgré tout, je crois que la grille d'évaluation SEXTO offre une façon de récolter l'information de manière assez objectif ce qui permettra à l'intervenant d'avoir un portrait neutre et de d'estimer justement la situation..